

Justificatif généré le 19/08/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 19/08/2022

Département : (75) Paris

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/625456

N° d'annonce : 625456

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°625456 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2022-08-19.

NATIONAL BANK OF PAKISTAN

Société de droit pakistanaise au capital de 22 020 222 €
 NBP Building - I.I. Churdrigar Road - KARACHI - PAKISTAN
 Adresse de la succursale : 25, rue Jean Giraudoux - 75008 PARIS
 303 433 031 R.C.S. PARIS
 Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	Réf.	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Caisse, banq. centrales, C.C.P.		4 642 162	5 083 252	- 9 %
Créances sur les éts de crédit...	Note 1	14 502 165	27 973 724	- 48 %
Opérations avec la clientèle	Note 2	49 710	892 997	- 94 %
Immobilisations incorporelles	Note 3	250 258	232 685	8 %
Immobilisations corporelles	Note 3	75 696	95 300	- 21 %
Autres actifs	Note 6	181 035	106 029	71 %
Comptes de régularisation	Note 6	159 672	180 690	- 12 %
TOTAL ACTIF		19 860 698	34 564 677	- 43 %

PASSIF	Réf.	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dettes envers les éts de crédit ..	Note 4	2 715 129	867 014	213 %
Opérations avec la clientèle	Note 5	12 912 711	27 598 482	- 53 %
Autres passifs	Note 6	71 538	108 998	- 34 %
Comptes de régularisation	Note 6	339 713	370 551	- 8 %
Provisions	Note 7	141 043	141 043	0 %
Capitaux propres (hors FRBG) ..	Note 8	3 680 564	5 478 589	- 33 %
- Capital souscrit	Note 8	22 020 222	22 020 222	0 %
- Report à nouveau	Note 8	- 16 541 633	- 15 543 196	6 %
- Résultat de l'exercice	Note 8	- 1 798 024	- 998 437	80 %
TOTAL PASSIF		19 860 698	34 564 677	- 43 %

HORS-BILAN	Réf.	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Engagements donnés :				
- Engag. de financement	Note 14	6 182 778	9 832 897	- 37 %
- Engagements de garantie	Note 14	647 093	661 668	- 2 %
Engagements reçus :				
- Engagements de garantie	Note 14	647 093	661 668	- 2 %

COMPTE DE RESULTAT	Réf.	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Intérêts et produits assimilés	Note 9	64 775	463 426	- 86 %
Intérêts et charges assimilées	Note 9	- 10 002	- 84 334	- 88 %
Commissions (produits)	Note 10	454 901	494 582	- 8 %
Commissions (charges)	Note 10	- 96 570	- 92 194	5 %
Gains ou pertes sur opérations des portef. de négociation		81 274	47 023	73 %
PRODUIT NET BANCAIRE		494 377	828 502	- 40 %
Ch. générales d'exploitation	Note 11	- 2 153 931	- 1 820 730	18 %
Dot. aux amort. et aux dépréc. sur immob. inc. et corporelles ..	Note 3	- 132 204	- 220 817	- 40 %
RESULTAT BRUT D'EXPL.		- 1 791 757	- 1 213 046	48 %
RESULTAT D'EXPLOITATION ..		- 1 791 757	- 1 213 046	48 %
RESULTAT COUR. AV. IMPOT .		- 1 791 757	- 1 213 046	48 %
Résultat exceptionnel	Note 13	- 6 267	214 608	-
RESULTAT NET		- 1 798 024	- 998 437	80 %

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP Paris), sise au 25, rue Jean Giraudoux Paris, est une société de droit pakistanaise ayant son siège social à Karachi, Pakistan. Elle obtient son agrément auprès du Conseil National du Crédit en 1975. Son rattachement fait d'elle la banque de la représentation diplomatique du Pakistan en France. L'Ambassade du Pakistan est un de ses principaux clients. L'établissement propose à sa clientèle l'ouverture des comptes de dépôt à vue, la mise à disposition de services de paiement, l'opération connexe de change et pour une catégorie déterminée de ses clients, les crédits documentaires. La succursale française de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN participe aux opérations de syndication, de participation en risques, d'escompte/cession d'effets et d'émission de garanties dont une partie importante est réalisée avec le siège, les autres succursales du groupe ainsi qu'avec des banques correspondantes à l'étranger.

NATIONAL BANK OF PAKISTAN - PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT. Constituée par l'ordonnance XIX de 1949, pour promouvoir l'extension générale des installations bancaires ainsi que la fourniture de crédits en faveur de l'agriculture, la NATIONAL BANK OF PAKISTAN (NBP) a progressivement évolué du secteur public vers le secteur privé, pour devenir une des plus importantes banques commerciales au Pakistan. Elle a étendu ses activités et services aux marchés de la dette et des actions, à la banque d'investissement, à la banque de détail, au financement de l'agriculture, à la gestion de trésorerie et plus récemment, à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises au Pakistan, tout en assumant les responsabilités sociales qui lui sont dévolues en sa qualité d'entreprise citoyenne. Aujourd'hui elle compte avec un réseau domestique de 1 513 agences et de 19 succursales à l'étranger dont cinq bureaux de représentation et filiales - Afghanistan, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Allemagne, Hongkong, Japon, Corée, Turkménistan, Etats-Unis, Chine, Canada, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan - afin de favoriser les échanges commerciaux, servir la communauté Pakistanaise expatriée et attirer les investissements étrangers au Pakistan. Elle continue à assurer le rôle de dépositaire des fonds du gouvernement et agit en qualité d'agent de la State Bank of Pakistan là où cette dernière n'a pas de représentation. La State Bank of Pakistan détient 75,2 % de son capital.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. Crise sanitaire liée au Covid-19. La crise sanitaire liée au Covid-19, la loi n° 2021-689 du 31/05/2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ainsi que la crise économique engendrée ont eu des impacts non négligeables sur l'activité de la succursale parisienne de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN. La pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction du produit net bancaire affecté notamment par le taux de change USD/EUR et la baisse des taux d'intérêt LIBOR. La NBP Paris Branch indique que cette crise sanitaire ne remet pas en cause la continuité d'exploitation.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. Organisation et méthodes comptables. I. Principes comptables généraux. La succursale française de la

NBP est soumise au cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit installés en France - Code monétaire et financier et Code de commerce au regard des textes réglementaires comptables. Les comptes individuels de la succursale sont établis et présentés selon les règles prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26/11/2014. **II. Principes généraux.** Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : continuité de l'exploitation ; indépendance des exercices ; permanence des méthodes comptables. Les principes et méthodes comptables appliqués n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice précédent. **III. Opérations libellées en devises.** Les produits et charges de l'exercice sont convertis en euro mensuellement, au cours du jour de la devise afférente sur le marché des changes. Les créances, dettes et engagements de hors-bilan en devises sont convertis en euro au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Pour la clôture annuelle de ses comptes, la succursale procède à la réévaluation de ses positions de change et comptabilise le résultat. **IV. Dettes et créances sur les établissements de crédit.** Les dettes et créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale. Les intérêts courus sont portés au bilan, par le biais des créances rattachées. Les créances et dettes sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. **V. Crédits à la clientèle.** Les crédits accordés sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. **1) Créances saines.** Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou une partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. **2) Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes : il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ; la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, elles sont extraites des postes d'origine et inscrites dans la rubrique « créances douteuses ». Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Les créances sur la clientèle, dont le recouvrement est devenu incertain, font l'objet d'une dépréciation par dotation au compte de résultat, destinée à couvrir la perte potentielle qui en résultera. **3) Dépréciation au titre du risque de crédit avéré.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la succursale Française de la NBP par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et l'espérance de récupération de la créance, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leur coût de réalisation. **4) Traitement comptable des décotes et dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciations pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt. **VI. Commissions.** Les commissions assimilées à des intérêts, ainsi que les autres commissions sont constatées en compte de résultat à la date de facturation. **VII. Immobilisations.** Les immobilisations sont enregistrées au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : Mobilier et agencements de la succursale : 10 ans, Mobilier et agencements des logements de fonction : 10 ans, Matériel de bureau : 5 ans, Matériel informatique : 3 ans, Matériel de transport : 4 ans. Les dépenses d'entretien et réparations sont passées en charges de l'exercice auquel elles sont rattachées. En application du CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directes ou indirectes à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. **VIII. Rémunérations. Rémunération des cadres dirigeants expatriés.** La rémunération des cadres dirigeants comporte une part fixe dont salaire et indemnités d'expatriation ; une part variable dont avantages en nature ; des bonus accordés par la NBP en fonction des résultats du groupe et autres événements exceptionnels.

Années	Nombre de bénéficiaires	Rémunérations brutes en euros	Avantages en nature en euros	Total
2021	2	175 336	230 993	406 270
2020	3	280 262	195 041	475 303

IX. Provisions pour retraite. En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartitions auxquels sont versés des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. La succursale n'a pas d'engagement au titre de personnel en préretraite. Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, ont été évalués selon la méthode « Unités de crédit projetées option prospective » et sont provisionnés à hauteur de 42 Keuros en 2021. **X. Evénements postérieurs à la clôture.** Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Les notes ci-après sont présentées en milliers d'euros.

NOTE 1 - CREANCES SUR LES ETS DE CREDIT	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires à vue	6 515	9 298
- Créances interbancaires hors Groupe	6 417	8 873
- Créances Groupe	99	425
Créances à terme	7 978	18 632
- Créances interbancaires hors Groupe	4 978	14 226
- Créances Groupe	3 000	4 406
- Créances rattachées	9	43
TOTAL	14 502	27 974
Répartition des créances à terme par durée restant à courir	7 978	18 632
- Moins d'un mois	5 757	8 471
- De 1 à 3 mois	300	6 910
- De 3 mois à 6 mois	1 347	3 252
- De 6 mois à 1 an	575	-

NOTE 2 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	31/12/2021	31/12/2020
Créances saines.....	-	810
Créances rattachées.....	-	31
Créances douteuses compromises :		
- Valeur brute.....	6 887	6 887
- Provision dépréciation.....	- 6 838	- 6 836
VALEUR NETTE.....	50	51
TOTAL	50	893

Les créances douteuses compromises sont ainsi dépréciées à hauteur de 99,27 %.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.

Immob. en val. brutes	31/12/2020	Acquis.	Cessions	Aut. variat.	31/12/2021
Logiciels.....	1 180	75	427	52	880
Immob. en cours.....	52	-	-	- 52	-
TOTAL IMMOB. INC.	1 232	75	427	-	880
Mobilier et agcmts de la succursale.....	379	9	245	-	143
Mobilier et agcmts des logements de fonction..	82	-	60	-	22
Matériel de bureau.....	199	-	189	-	9
Matériel de transport.....	1	-	-	-	1
TOTAL IMMOB. CORP.	660	9	494	-	175
TOTAL VAL. BRUTES	1 893	84	921	-	1 055

Amortissements/Dépréciations	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Logiciels.....	1 000	108	478	630
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	1 000	108	478	630
Mobilier et agcmts de la succursale	298	54	275	78
Mobilier et agcmts des logements de fonction.....	68	3	60	11
Matériel de bureau.....	197	1	189	9
Matériel de transport.....	1	-	-	1
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	565	58	524	99
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 565	167	1 002	729

NOTE 4 - DETTES ENVERS LES ETS DE CREDIT	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires à vue.....	2 715	867
- Comptes ordinaires créditeurs Hors Groupe.....	505	641
- Comptes ordinaires créditeurs Groupe.....	2 210	226
TOTAL	2 715	867

NOTE 5 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs.....	3 253	17 125
Dont dépôts espèces nantis de l'Ambassade du Pakistan ...	3 136	4 050
Comptes sur livrets.....	8 921	10 086
Dépôts de garantie.....	737	328
Autres sommes dues.....	2	59
TOTAL	12 912	27 598

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs.....	181	106
- Dépôts et cautionnements constitués.....	5	8
- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).....	6	6
- Avances sur compte dépôt.....	60	61
- Crédit de TVA, TVA déductible.....	11	7
- Sommes en attente de remboursement.....	99	24
Comptes de régularisation actif.....	160	181
- Charges constatées d'avance.....	70	37
- Produits à recevoir.....	77	79
- Contrevaleurs en devises.....	13	65
Autres passifs.....	72	109
- TVA collectée par l'établissement.....	5	6
- Sommes dues à l'Etat et aux aut. organismes sociaux.....	52	33
- Autres sommes dues.....	15	70
Comptes de régularisation passif.....	340	371
- Charges à payer.....	127	114
- Contrevaleurs en devises.....	13	65
- Provision congés payés.....	200	192

NOTE 7 - PROVISION RISQUES ET CHARGES. 31/12/2020 et 31/12/2021. Provision charge de retraite : 43, Provision pour risque : 99, Total : 141.

NOTE 8 - VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2020	Affectation résultat	Aug.	31/12/2021
Dotations.....	22 020	-	-	22 020
Report à nouveau.....	- 15 543	- 998	-	- 16 542
Résultat de l'exercice.....	- 998	998	- 1 798	- 1 798
TOTAL FONDS PROP. DE BASE	5 479	-	- 1 798	3 681
TOTAL	5 479	-	- 1 798	3 681

NOTE 9 - MARGE INTERETS	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts perçus et produits assimilés.....	65	463
- Intérêts sur comptes et prêts interbancaires.....	62	422
- Intérêts sur créances commerciales et crédit à la clientèle.....	3	41
Intérêts payés et charges assimilées.....	- 10	- 84
- Intérêts sur compte interbancaires.....	- 1	- 1
- Intérêts sur comptes livrets clientèle.....	- 9	- 84
MARGE D'INTERET.....	55	379

NOTE 10 - COMMISSIONS NETTES	31/12/2021	31/12/2020
Commissions (produits).....	455	495
- Commissions sur crédits documentaires.....	425	481
- Commissions de garantie.....	25	10
- Commissions moyens de paiement.....	5	4
Commissions (charges).....	- 97	- 92
- Commissions payées aux banques.....	- 97	- 92
NET COMMISSION.....	358	403

NOTE 11 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements.....	920	804
Charges de retraite.....	91	79
Charges sociales.....	265	237
Impôts, taxes et versements assimilés aux rémunérations..	141	141
Frais de transport.....	2	2
Loyer locaux.....	151	159
Honoraires audit, conseils et avocats.....	109	145
Autres frais administratifs.....	566	534
Remboursement de frais.....	- 93	- 98
TOTAL	2 152	2 003

NOTE 12 - COUT DU RISQUE. Néant.

NOTE 13 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels.....	2	280
- Indemnités de résiliation du contrat de bail commercial....	-	220
- Autres produits exceptionnels.....	2	60
Charges exceptionnelles.....	- 3	- 65
- Règlement litige Prud'homal.....	-	- 21
- Autres charges exceptionnelles.....	- 3	- 44
Résultat exceptionnel.....	- 2	215

NOTE 14 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés.....	6 183	9 833
- Engagements en faveur d'établissements de crédit.....	3 046	5 783
- Engagements en faveur de la clientèle (*).....	3 136	4 050
Engagements de garantie donnés.....	647	662
- Cautions, avals, autres garanties d'ordre d'éts de crédit...	94	541
- Garanties d'ordre de la clientèle.....	553	121
Engagements de garantie reçus.....	647	662
- Cautions, avals, autres garanties reçus d'éts de crédit....	647	662
TOTAL	7 477	11 156

(*) Les engagements en faveur de la clientèle sont composés des lettres de crédit confirmés au bénéfice de l'Ambassade du Pakistan. Ces engagements bénéficient d'une sûreté réelle sous forme de dépôt espèces placés sur les comptes créditeurs de la clientèle.

NOTE 15 - OPERATIONS EN DEVISES	31/12/2021	31/12/2020
Mont. global de la contrevaletur en euros de l'actif en devises..	2 498	16 777
Mont. global de la contrevaletur en euros du passif en devises..	2 485	16 713

La principale devise utilisée hors euros est l'USD.

NOTE 16 - EFFECTIF MOYEN	31/12/2021	31/12/2020
Techniciens des métiers bancaires.....	6	6
Cadres.....	5	5
Cadres « hors classification ».....	2	3
TOTAL	13	14

NOTE 17 - HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES. BATT AUDIT : Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et Total, 31/12/2021 : 41, 31/12/2020 : 30.

NOTE 18 - IMPOT SUR LES SOCIETES. La banque n'a pas acquitté d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 dans la mesure où l'exercice est fiscalement déficitaire.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Directeur Général, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la succursale de Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Justification des appréciations - Points clés de l'audit.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. **Crédits à la clientèle. Risque identifié.** Les opérations avec la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la succursale à Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. La succursale à Paris de la NATIONAL BANK OF PAKISTAN constitue des dépréciations individuelles destinées à couvrir ce risque dont les principes comptables d'évaluation sont présentés dans le paragraphe V des « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels. **Approche d'audit.** Pour les encours douteux de la clientèle, nos travaux ont consisté à tester au 31/12/2021 les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations et des provisions individuelles. Dans le cadre de l'arrêtés des comptes, votre succursale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons, d'une part, revu et testé le processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces

estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans le paragraphe V des « Principes et Méthodes Comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** S'agissant d'une succursale d'une entité étrangère, nous n'avons pas procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Autres informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la succursale en France de NATIONAL BANK OF PAKISTAN par la Direction le 02/05/2016. Au 31/12/2021, le cabinet BATT AUDIT était dans la 6^e année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnes**

constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la succursale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. Fait à Paris, le 2 août 2022, BATT AUDIT : Jehanne GARRAIT, Commissaire aux comptes. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.